

EPISTOLA

REVERENDISSIMI ARCHIEPISCOPI MARIANOPOLITANI

AD AUCTOREM

A M. l'abbé JOS.-N. GIGNAC, D. D. C.,

Professeur à l'Université Laval de Québec.

Monsieur l'abbé,

J'ai reçu le premier volume de votre *Compendium juris canonici* et je tiens à vous offrir immédiatement mes chaleureuses félicitations et mes vifs remerciements.

Votre ouvrage vient bien à son heure. Nous avons besoin d'un manuel de droit canonique adapté aux lois et coutumes spéciales de ce pays. Aussi votre livre a sa place marquée sur la table de travail de tous nos prêtres.

Et puis, vous contribuerez à donner un nouvel essor à l'étude du droit ecclésiastique, qui peut-être a été trop négligée jusqu'ici parmi nous. Il est bien important pour le prêtre de connaître à fond les lois de l'Eglise et de se bien pénétrer de l'esprit qui les a inspirées. C'est le moyen de respecter les droits de chacun et de prévenir ainsi beaucoup de difficultés. On ne peut impunément oublier, dans le gouvernement des choses religieuses, ces lois qui ont été promulguées sous le souffle de l'Esprit-Saint et dont l'expérience des siècles a confirmé la sagesse.....

Recevez, Monsieur l'abbé, l'assurance de ma gratitude et croyez à mon bien affectueux dévouement en Notre-Seigneur.

† PAUL, Arch. de Montréal.